

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

2022/2027 - Programme d'actions

Projet soumis à l'arrêt du conseil communautaire du 30 juin 2021





Sommaire

Ficl	nes a	ctions	4
	1.	Plate-forme de rénovation énergétique et éco-passeport	5
	2.	Renouvellement du PIG	7
	3.	Poursuite des OPAH-RU	9
	4.	Étude sur les logements vacants	11
	5.	Études pré-opérationnelles sur des secteurs dégradés	13
	6.	Mise en place du permis de louer	16
	7.	Opérations complexes habitat dégradé	18
	8.	Structuration de l'intervention foncière	20
	9.	Soutien aux opérations portées par les opérateurs sociaux	22
	10.	Extension du protocole habitat	24
	11.	Animation de la réflexion intercommunale en urbanisme	26
	12. COI	Suivi et accompagnement des ménages en difficulté de logement à l'échelle de 28	de la
	13.	Soutien au collectif logement et à ses initiatives	30
	14.	Accompagnement à la création de logements d'urgence communaux	31
	15.	Ateliers habitat des seniors	33
	16.	Accompagnement à la cohabitation intergénérationnelle	34
	17.	Prise en compte des besoins des familles du voyage sédentarisées	36
	18.	Pilotage et animation globale du PLH	38
Cor	ntenu	de l'observatoire de l'habitat et du foncier	39
Anr	nexes	communales	40
	a)	Tarare	41
	b)	Amplepuis	41
	c)	Cours	41
	d)	Thizy-les-Bourgs	41
	e)	Lamure-sur-Azergues	42
	f)	Vindry-sur-Turdine	42
	g)	Saint-Romain-de-Popey	42
	h)	Saint-Forgeux	42
	i۱	Autres communes	13





Fiches actions





1. Plate-forme de rénovation énergétique et éco-passeport

Nature de l'ac	tion	Territorialisation	Bénéficiaire/porteur de projet
Ingénierie et subv	entions	Ensemble de la COR	Propriétaires privés
Contexte, rappel des constats	La COR a mis en place de nombreux dispositifs opérationnels conjuguant transition énergétique, amélioration du confort des occupants et revitalisation des centres-bourgs, parmi lesquels la plate-forme de rénovation énergétique. Mise en place en 2014, elle consiste à accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement en leur apportant un service complet du conseil amont jusqu'au suivi de la performance énergétique. Un numéro téléphonique unique renvoie vers les services de la COR pour les dossiers en cours, vers l'Espace Info Énergie (ALTE) pour des projets de rénovation énergétique ou vers les prestataires du PIG ou des OPAH pour les ménages éligibles. Des aides financières, l'éco-passeport, accompagnent les conseils. L'ensemble des incitations à la rénovation énergétique (y compris les dispositifs ANAH) a permis de rénover environ 1100 logements de 2015 à 2019. Début 2021, une montée en puissance significative des demandes de subventions est observée dans le sud du territoire.		
Objectifs visés		les incitations à la rénovation ér l'amélioration des aides existante	
Descriptif de l'action	de l'éco-pa Évolutions - rei no im art - mi - mi pre én va - ex pa en ter d'a etc - réf co - ex - for po (sc - mc	envisagées à confirmer au fil de l'anforcement de la communication tamment par un partenariat mobilières, les notaires, les syndics isans locaux, se en place d'un guide du porteur se en place d'une aide à la concependre en compte l'ensemble des as ergétiques, en lien avec le lorisation du patrimoine bâti, optim périmentation de nouvelles aic trimoine et aux usages contempor lien avec l'ABF, création « d'erasses, des garages collectifs, anciennes vitrines vacantes pour la	eau: auprès des cibles potentielles renforcé avec les agences de copropriétés et le réseau des de projet, otion architecturale permettant de spects du projet et pas seulement CAUE: qualité architecturale, sisation des usages, etc. des liées à l'architecture, au ains: conservation du patrimoine espaces en plus » comme des locaux vélos, transformation a création de logements adaptés, méthodes permettant de cibler les estructuration du réseau d'artisans de rénovation intégrées cupation de la coordination), es en interne sur la modélisation





ciblé ou aléatoire),

bâtiments et marchés publics),

réflexion sur une internalisation d'une partie de l'animation,

création d'un outil de suivi intégré des dossiers et des aides.

mise en place d'un contrôle des travaux (contrôle non systématique,

	Audit de l'effet levier des différentes aides : le maintien des différentes aides de ce dispositif pourrait être subordonné à un audit d'un échantillon de propriétaires destiné à vérifier l'effet-levier des différentes aides ainsi que le rôle des partenaires (notaires, agences, mairies, artisans locaux) dans la connaissance des aides et la lisibilité du dispositif.
Partenariat technique ou financier	ADEME, ALTE (opérateur d'une partie de la plate-forme), SOLIHA, CAUE (maîtrise d'œuvre), ABF (aides à la conservation du patrimoine, suivi des dossiers concernés), professionnels locaux de l'habitat, ADIL, etc.
	Budget COR de l'action pour 6 ans : 2 733 000 € de reste à charge pour la COR
Budget communautaire	 animation: 1 022 000 € de financement de l'ALTE pour 6 ans (environ 170 000 € par an), moins 420 000 € de subvention SARE en 6 ans, soit 602 000 € à la charge de la COR (fonctionnement), aides aux travaux pour les habitants (investissement): 2,1 M€ pour 6 ans, comprenant: 1,5 M€ pour les ménages non éligibles aux aides de l'ANAH, 300 000 € d'aides aux façades 300 000 € d'appel à projets BBC formation des artisans: 21 000 € de pour 6 ans (fonctionnement), création d'un outil de suivi interne: 10 000 € (fonctionnement). Ressources humaines internes à mobiliser: 1,25 ETP soit 1500 jours pour le PLH dont 0,25 ETP pour l'animation et la formation des artisans, mutualisée à l'échelle du Beaujolais.
Calendrier de réalisation	Dès adoption du PLH
Indicateurs de suivi et évaluation	 Nombre et type de logements améliorés Montant et nature des travaux Gain énergétique des projets Amélioration de la qualité des logements (usages, patrimoine)





2. Renouvellement du PIG

Nature de l'action		Territorialisation	Bénéficiaire/porteur de projet
Ingénierie et subventions		Communes non couvertes par une OPAH-RU	Propriétaires privés
Contexte, rappel des constats des constats 450 logem communes suivantes : de lutte cor de mobilité Par avena		la COR était actif depuis le 21/03 lents (soit en moyenne 90 par a couvertes par une OPAH. Le Plo lutte contre l'habitat indigne et très ntre l'habitat indigne); rénovation é ; accompagnement des copropriént, le PlG arrivera à échéance à la n et de définition d'un nouveau Plo	an) à l'échelle de la COR, hors dintervient dans les thématiques dégradé (il comprend une cellule energétique; adaptation à la perte étés en difficultés.
Objectifs visés		un dispositif d'amélioration du p ar rapport au 1 ^{er} PIG	arc privé ancien dans la COR
Descriptif de l'action	plusieurs é - rer no imi art - mie pre én va - ex pa en ter d'a etc co - ex - rer l'ha - acc reç mie - réf Une étude alimenter c de PIG.	mment de l'étude préalable qui volutions attendues sont déjà ider productions attendues sont déjà ider processes de la communication tamment par un partenariat mobilières, les notaires, les syndicisans locaux se en place d'une aide à la concept endre en compte l'ensemble des assergétiques, en lien avec le lorisation du patrimoine bâti, optimipérimentation de nouvelles aic trimoine et aux usages contempor lien avec l'ABF, création « d'erasses, des garages collectifs, unciennes vitrines vacantes pour la c. Elles cibleront notamment propriétés, périmentation de l'auto-réhabilitation forcement du caractère opération abitat indigne, compagnement des petites copropgistre, évaluation des besoins de se en gestion par un syndic lexion sur l'internalisation d'une par sur les logements vacants (action de nouvelles propositions sous for les logements vacants sous for les logements vacants cations de nouvelles propositions sous for les logements vacants (actions de nouvelles propositions sous for les logements vacants (actions de nouvelles propositions sous for les logements vacants (actions de nouvelles propositions sous for les logements vacants (actions de nouvelles propositions sous for les logements vacants (actions de nouvelles propositions sous for les logements vacants (actions de nouvelles propositions sous for les logements vacants (actions de nouvelles propositions sous for les logements vacants (actions de nouvelles propositions sous for les logements vacants (actions de nouvelles propositions sous for les logements vacants (actions de nouvelles propositions sous for les logements vacants (actions de nouvelles propositions sous for les logements vacants (actions de nouvelles propositions sous for les logements vacants (actions de les logements vacants (actions de nouvelles propositions sous for les logements vacants (actions de nouvelles propositions sous for les logements vacants (actions de les les logements vacants (actions de les les logements de les les les logements de les les les les les les les les le	auprès des cibles potentielles renforcé avec les agences es de copropriété et le réseau des otion architecturale permettant de spects du projet et pas seulement CAUE: qualité architecturale, sisation des usages, etc. des liées à l'architecture, au ains: conservation du patrimoine espaces en plus » comme des locaux vélos, transformation a création de logements adaptés, les parties communes des on accompagnée, nnel de la cellule de lutte contre priétés: incitation à l'inscription au travaux, accompagnement à la cartie de l'animation.
Partenariat technique ou financier	ARS, trava	érateur à recruter le cas échéant, ailleurs sociaux et associations d pâtiment et de l'immobilier, ADIL, .	'aide à domicile, professionnels
D		<u>DR de l'action pour la durée du l</u> € de reste à charge pour la COR	
Budget communautaire	- sui	vi animation : 550 000 € enviror	





(SOLIHA) pour 5 ans, moins 180 000 € de subvention ANAH, soit 370 000 € à la charge de la COR (fonctionnement),

	 aides aux travaux pour les ménages (investissement) : 1,715 M€ pour 5 ans Ressources humaines internes à mobiliser : 50 jours par an soit 300 jours pour les 5 années du PIG (environ 0,25 ETP)
Calendrier de réalisation	Année 2 du PLH, après réalisation de l'étude habitat privé
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de logements améliorés par objectif et répartition communale et infracommunale (centre ancien/reste de la commune).





3. Poursuite des OPAH-RU

Nature de l'act	tion	Territorialisation	Bénéficiaire/porteur de projet
Ingénierie et subvention		Thizy, Cours, Tarare et Amplepuis	Propriétaires privés
Contexte, rappel des constats Contexte, rappel de Vil - OF Ac - OF		ment de la plate-forme de rénovation place 3 OPAH-RU dans les pôles de revitalisation mises en place da PAH RU de Thizy et Cours, qui coux communes sont désormais la les de Demain; PAH RU de Tarare, 2020-2025. Tation Cœur de Ville; PAH RU d'Amplepuis, 2021-2020 ogramme Petites Villes de Demain	les principaux, en lien avec les ins le cadre de l'ORT : ouvre la période 2017-2023. Les auréates du programme Petites arare est lauréate du programme 26. Amplepuis est lauréate du
Objectifs visés	Poursuivre	le volet habitat des projets de rev	italisation des 4 pôles principaux
Descriptif de l'action	 Poursuite des 3 dispositifs opérationnels; évaluation en fin de programme pour les 3 dispositifs; renouvellement pour l'OPAH RU de Thizy et Cours; évolution suite à l'étude logements vacants par voie d'avenant et réflexion sur les critères de conventionnement des logements privés pour une bonne articulation avec l'offre des bailleurs sociaux et le locatif privé libre; mise en œuvre des évolutions déjà identifiées par la COR (cf. fiche 2). Le renouvellement dépendant de l'évaluation qui sera faite, il n'est pas prévu ni budgété dans cette action pour les OPAH de Tarare et Amplepluis. En revanche, pour l'OPAH de Thizy-les-Bourgs et Cours, ce renouvellement est budgété compte-tenu de l'achèvement du dispositif dès 2023 et de l'engagement de la COR et des communes dans le programme Petites Villes de Demain. 		
Partenariat technique ou financier		LIHA, ALTE, CAUE, communes, (ns d'aide à domicile, profession r, ADIL…	
Budget communautaire	Budget COR de l'action pour 6 ans : 3 446 964 € de reste à charge pour la COR - OPAH de Cours-Thizy : 332 000 € pour les 2 ans restants (aides l'animation de l'ANAH déduites) :		pour les 2 ans restants (aides à our les 2 ans (coût de 186 000 € de participation de l'ANAH) deux ans 4 ans restants : pour 4 ans (coût de 456 000 € ation de l'ANAH) 4 ans les 5,5 ans restants : pour 5,5 ans (coût de 333 500 €,





	 Travaux: 627 000 pour 5,5 ans Évaluations finales des 3 OPAH: 75 000 € de budget COR (150 000 € au total, subventionnés à 50 % par l'ANAH) Renouvellement de l'OPAH de Cours-Thizy-les-Bourgs pour la période 2024-2027 couverte par le PLH soit 4 ans: 665 000 M€ Suivi animation: 149 000 € (coût de 372 000 €, moins 223 000 € de participation de l'ANAH) Travaux: 516 000 € Ressources humaines internes à mobiliser: 0,75 ETP en moyenne pendant les 6 années du PLH soit 900 jours la durée du PLH. Financement d'un chef de projet OPAH-RU par l'ANAH pour les communes en Petites Villes de Demain et la CDC à hauteur de 75 %, avec un complément des communes de Cour, Thizy-les-Bourgs et Amplepuis à hauteur de 25 % répartis entre elles.
Calendrier de réalisation	Action déjà enclenchée. Évaluations phasées selon achèvement des OPAH.
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de logements améliorés par objectif et répartition communale et infracommunale (centre ancien/reste de la commune).





4. Étude sur les logements vacants

Nature de l'acti	ion	Territorialisation	Bénéficiaire/porteur de projet
Étude		Ensemble de la COR	Commune/propriétaires privés
Lidde	transition é des centre travaux de Thizy-les-E	mis en place de nombreux dispenergétique, amélioration du confoes-bourgs : plate-forme de rénoverénovation énergétique, PIG amél	positifs opérationnels conjuguant ort des occupants et revitalisation vation énergétique et aides aux lioration de l'habitat, OPAH RU de iis, cellule de lutte contre l'habitat
Contexte, rappel des constats	l'INSEE, 35 par an). El villages et voire très c	500 logements vacants) et en forte le touche particulièrement les ce s'y conjugue généralement à des légradé. Les dispositifs opérationr	s la COR (13 % en 2016 d'après e hausse (120 logements vacants entres anciens des villes et des problématiques d'habitat vétuste nels actuels sont peu ciblés sur la rmis la reconquête des logements
		été lauréate en 2021 de l'appel à u plan national de lutte contre les	candidatures pour le déploiement logements vacants.
Objectifs visés		la connaissance des logements our définir des moyens d'interven	vacants et des ilots et secteurs ition adaptés
secteurs devra notate devra not		repérage des logements vacant es et villages, une enquête auprès hantillon de logements (caractérissentions et freins des propriétaires) repérage des sites prioritaires meubles ou rues particulièremer gradé ou la vacance présentant ubourg et/ou projets de réhabilitat acier public ou d'initiative commun volet habitat indigne : consolidation férents partenaires (cellule de mmunes, travailleurs sociaux, CAI s pistes opérationnelles dans ce ou remettre sur le marché les ntacts);	es pour les communes : ilots, nt touchés par l'habitat indigne, un caractère stratégique en cœur ion/renouvellement urbain sur du lale ; on des situations connues par les lutte contre l'habitat indigne,
Partenariat technique ou financier	ANAH, SO	LIHA, communes, travailleurs soc	ciaux, Conseil Départemental
Budget		OR de l'action pour 6 ans :	
communautaire	50 000 € d	e reste à charge pour la COR	





	Budget de l'étude estimé à 100 000 € TTC. Participation de l'ANAH à hauteur de 50 % Ressources humaines internes à mobiliser : 30 jours
Calendrier de réalisation	Dès adoption du PLH
Indicateurs de suivi et évaluation	Réalisation de l'étude et avenants au PIG et aux OPAH-RU. Nombre de logements vacants remis sur le marché et réoccupés.





5. Études pré-opérationnelles sur des secteurs dégradés

Nature de l'action		Territorialisation	Bénéficiaire/porteur de projet
Étude		Centres anciens de la COR	Communes
Contexte, rappel des constats	centres and Des disposivilles de Toles progracadre du Fodiagnostique communes Dans d'autou ilots - dégradation logements Ces situation - Cura - Ground - Cura - San printer - San printer - San printer - Van - Vin Au sein de comme d'inhabitat incomme d'inhabitat incomme situation - Caule printer - Caule	st déjà engagée dans une politique riciens, actée dans l'ORT, et d'ambitifs spécifiques (OPAH-RU) ont éthizy-les-Bourgs, Cours, Tarare et mmes Action Cœur de Ville et Polici, une cellule de lutte contre l'hauer et traiter les situations d'habitis, de l'opérateur du PIG, de la CAF tres communes, des secteurs de la peuvent être concernés par un en des bâtiments et de leurs abordicules ons ont notamment été repérées coublize (beaucoup de vacance dans randris (beaucoup de vacance dans randris (beaucoup d'habitat dégraces Sauvages (vacance et habitat lage) aint-Appolinaire (deux bâtiments estaurant) aint-Just d'Avray (ilot formé par un vée en plein centre, tombant en rusint-Vincent-de-Reins (beaucoup d'age) alsonne (3 bâtiments identifiés dan ndry-sur-Turdine (un bâtiment dégre la compétence « équilibre social et la compétence « équilibre social et la compétence « équilibre social et la compagner les communes petes identifiés (faisabilité/capacité, et la jours pour les communes adhéres des jours pour les communes adhéres	nélioration des logements privés. Ité mis en place dans les centres- Ité mis en place dans le signaler, les tites Villes de Demain. Dans le abitat indigne permet de signaler, les tites indigne sur signalement des en centre les cumul de difficultés : vacance, les cumul de difficultés : vacance, les communes suivantes : Ité la rue principale du village) Ité et de vacance dans le village dans le villag
Objectifs visés		r la faisabilité et le mode opérat de vacance et de vétusté dans des	
		é-opérationnelles sur des secteur t de préciser :	s délimités des centres anciens
Descriptif de	- les	s problématiques des bâtiments :	désordres, occupation, état de la



l'action



propriété et dureté foncière ; actions déjà entreprises ;

coûts de réhabilitation ou démolition/reconstruction pour des produits d'habitat attractifs et concourant à la valorisation de la commune ;

- mode opératoire optimal au regard des problématiques rencontrées et du déficit foncier estimé avec une approche novatrice :
 - subventions aux propriétaires privés,
 - acquisition-amélioration par un bailleur social en vue d'une mise en location ou d'une revente (PSLA dans l'ancien),
 - o vente d'immeuble à rénover,
 - o bail à réhabilitation,
 - o acquisition et remembrement foncier avant revente par la collectivité,
 - o procédures coercitives,
 - o mise à disposition d'une coopérative d'habitants,
 - o etc

En relais de ces modalités, accompagnement du montage de projet en cas d'association des futurs occupants

Réalisation de 2 études par an pendant 4 ans (après identification dans l'étude sur l'habitat privé ancien), soit 8 études pendant la durée du PLH.

Critères et précisions :

- Mobilisation possible après sollicitation d'un premier niveau de conseil auprès du CAUE
- Participation financière de la commune à hauteur au plus de 50 % du montant de l'étude restant à charge de la COR
- Une étude au maximum par commune
- Priorisation si nécessaire entre les projets selon complexité du site, nombre de logements pouvant être remis sur le marché, caractère stratégique du site pour le centre-bourg

Partenariat technique ou

financier

Communes : porteur de projet, co-arbitrage sur les solutions préconisées

Banque des Territoires : financement des études dans le cadre du programme Petites Villes de Demain

CAUE : assistance à la COR (rédaction de l'appel à projets, analyse des projets, aide à la rédaction du cahier des charges du bureau d'études, suivi des études)

SOLIHA: lien avec les situations identifiées dans la cellule de lutte contre l'habitat indigne et apport d'expertise sur le diagnostic et la procédure à mobiliser

EPORA : ingénierie, expertise, concours éventuel au financement des études

ADIL : assistance sur les aspects juridiques des montages complexes

Budget COR de l'action pour 6 ans :

140 000 € de reste à charge pour la COR pour la durée du PLH en marché de prestations intellectuelles (hors association éventuelle des futurs acquéreurs) :

Budget communautaire

- 35 000 € TTC en moyenne par étude,
- financés à hauteur de 50 % par la Banque des Territoires dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, EPORA et les communes.

Ressources humaines internes à mobiliser : 35 jours par an pendant 4 ans

recrutement BE (cahier des charges, analyse des offres) : 5 jours/an





	- suivi de l'étude : 15 jours/an X 2 sites
Calendrier de réalisation	Dès adoption du PLH
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de candidatures des communes et nombre d'études réalisées Nombre de projets concrétisés, nombre de bâtiments/logements traités et remis sur le marché Qualité des réhabilitations/rénovations et caractère innovant/reproductibilité
o raidation	des montages





6. Mise en place du permis de louer

Nature de l'action		Territorialisation	Bénéficiaire/porteur de projet
Ingénierie		Ensemble de la COR	Communes/occupants
	une cellule de disposit Plusieurs d dans lesqu d'habitat in	st engagée dans la lutte contre l'ha e de lutte contre l'habitat indigne, OF tifs coercitifs (ORI/RHI à Thizy-les-l communes du territoire ont identifié tiels des logements sont loués à de ndignes : Tarare, Cours, Thizy-les-En immeuble).	PAH-RU, compétence en matière Bourgs et Tarare). é des secteurs ou des bâtiments s occupants dans des conditions
Contexte, rappel des constats	sommeil. Il définir des la mise en rejette la sécurité de Le décret énergétique	R a créé le « permis de louer » pour permet à l'EPCI, en partenariat avec secteurs géographiques ou des car location est assujettie à une autor demande d'autorisation lorsque les occupants ou à la salubrité publice dans la définition du logement de ents les plus énergivores à partir de	ec les communes volontaires, de atégories de biens pour lesquels risation préalable. La collectivité e logement porte atteinte à la que. latif au critère de performance écent interdit la mise en location
Objectifs visés Lutter con		tre l'habitat indigne par la mise en p	place du permis de louer.
Descriptif de l'action	- les moyens mis en place par les communes et la COF l'instruction des autorisations et la visite des logements. Mise en œuvre du régime d'autorisation : plusieurs hypothèses sont po (en régie par la COR, délégation totale ou partielle aux communes, r avec un prestataire spécialisé). Elle devra permettre de garantir le resp délai d'instruction de 1 mois. Communes : candidature à la mise en place du permis de louer, défini périmètre opérationnel, mise en place de moyens humains pour la mœuvre le cas échéant.		périmètres concernés et/ou les struction de l'immeuble, taille de pro-propriété), lements, se communes et la COR pour site des logements. Sieurs hypothèses sont possibles partielle aux communes, marché
Partenariat technique ou financier			oyens humains pour la mise en abitat indigne (CAF, ARS, DDT,
Budget communautaire		es humaines internes à mobilise t sans compter l'instruction des aut	-





	 phase de montage (réunions de travail et rédaction des procédures et conventions avec les partenaires ou prestataires) : 15 jours phase de mise en œuvre : à chiffrer ultérieurement selon choix faits suivi et lien avec les partenaires : au moins 5 jours par an
alendrier de réalisation	Lancement de la réflexion préalable la 1ère année Mise en œuvre les 5 années restantes
dicateurs de suivi et évaluation	Nombre de demandes d'autorisation et nombre de refus ou autorisations sous condition Nombre de logements améliorés dans les périmètres opérationnels





7. Opérations complexes habitat dégradé

Nature de l'act	tion	Territorialisation	Bénéficiaire/porteur de projet
Ingénierie/maîtrise	d'œuvre	Centres anciens de la COR	Communes/occupants
Contexte, rappel des constats	opérations COR : ORI le domaine centres-bo plate-forme Une opéra	la COR a défini comme étant de traitement coercitif de l'habitat , THIRORI, RHI », en complément e de l'amélioration de l'habitat priv urgs : PIG, OPAH-RU, ORT, cellul e de rénovation énergétique et éco tion de Résorption de l'Habitat Ins lot Jean Jaurès à Thizy-les-Bourg	indigne sous maîtrise d'ouvrage t des autres actions menées dans é ancien et de revalorisation des le de lutte contre l'habitat indigne, o-passeport.
des constats	des travau logements	x de second œuvre à l'OPAC d réhabilités.	u Rhône pour ce qui est des 3
	cadre d'un cour Roya	ommerce, à Thizy-les-Bourgs, un e ORI qui pourrait se transformer de, une étude de calibrage es nts de l'ANAH dans le cadre d'une	en THIRORI. A Tarare, sur l'ilot st en cours pour solliciter les
Objectifs visés		à des situations d'habitat insalubre vant être solutionnées sans un	
	Réalisation	de 4 opérations pendant le PLH :	
Descriptif de	Ta - 2 c et val po Les opéra	opérations en cours : Thizy-les-Erare (ilot cour Royale) opérations priorisées à l'issue de l' des études pré-opérationnelles. orisation des centres anciens se litique de revitalisation conduite pa tions comprennent les études pres acquisitions foncières et les trav	l'étude sur les logements vacants Les opérations concourant à la peront priorisées, en lien avec la lar la commune. réalables, la déclaration d'utilité
l'action	publics liés	unes s'engagent à prendre en cha à l'opération. La COR assumera dans une logique de cohérence e).	la maitrise d'ouvrage globale de
	seront rech	ec les études opérationnelles, de nerchés pour limiter la participation et favoriser l'attractivité des logen	de la collectivité et le déficit des
Partenariat technique ou financier	Communes bailleurs so	s, EPORA, État (ORI/RHI, fonds ociaux	s de recyclage foncier), ANAH,
Budget	_	OR de l'action pour 6 ans :	ations sur la durás du DI U
communautaire	2 100 000	€ de reste à charge pour 4 opéra	auono our la uuree uu PLA.





	A partir de l'expérience de Thizy-les-Bourgs, en tenant compte des subventions perçues et en sortant les espaces publics du budget, on estime le reste à charge moyen pour la COR à 540 000 € pour une opération de taille et de complexité moyenne. Ressources humaines internes à mobiliser : 0,5 ETP en moyenne
Calendrier de réalisation	Deux opérations déjà en cours et deux opérations à enclencher après réalisation de l'étude sur les logements vacants puis des études préopérationnelles soit en année 3 du PLH.
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre d'opérations conduites et nombre de logements remis sur le marché Modes opératoires mobilisés. Reste à charge pour la COR.





8. Structuration de l'intervention foncière

Nature de l'ac	tion	Territorialisation	Bénéficiaire/porteur de projet
Étude et anima	ation	Ensemble de la COR	COR/communes
	accompagi production	ues foncières sont identifiées con ner la stratégie de revitalisation de nouvelle, a fortiori dans un context rtie sud du territoire.	es centres anciens et maîtriser la
Contexte, rappel des constats	COR à l'E	ses communes adhèrent à l'EPC PORA concernent le foncier à de sont des conventions opérationnel plepuis, Vindry, les Sauvages).	estination économique. Plusieurs
	ampleur ou site à prév dossiers, orientation	constitue un outil à forte plus-valu pour des opérations complexes (oir, notamment). En revanche, si le il opère une priorisation vers le s de son Programme Pluriannuel o est la plus importante.	dureté foncière, remise en état du l'opérateur étudie l'ensemble des es dossiers correspondant aux
Objectifs visés	Faciliter l'ir	ntervention foncière pour la mise e	n œuvre du PLH
	l'échelle d l'ensemble l'opérateur bâtis et la intégrer les	lace d'une convention globale de la COR permettant d'acter la des besoins liés à l'habitat listés a en priorisant la valorisation du patrevitalisation des centres bourgs. Emodalités d'intervention de l'EPC de traitement de l'habitat indigne.	mobilisation de l'opérateur pour avec les communes et validés par rimoine, le recyclage des espaces La convention devra également DRA dans le cadre des opérations
Descriptif de l'action	de la COR	sur la mise en place d'un fonds , destiné à porter les projets com globale avec l'EPORA.	
	porter les of foncière, q	pportunité sur la création d'une opérations complexes et/ou innova uelles que soient leurs modalités loc, vente à la découpe, bail à réha	antes de recyclage et valorisation s de commercialisation (location,
		oire, le PLH liste par ailleurs en anr ar commune et le nombre et la c és.	
Partenariat		nise en place de la convention, a e de la COR	accompagnement de la réflexion
technique ou financier	•	s Territoires : accompagnement pe amisation (programme Petites	





	participation à une éventuelle foncière, lignes de trésorerie pour un fonds d'intervention foncière ANCT : appel à projets 100 foncières
	ANOT : apper a projets 100 fortileres
	Budget COR de l'action pour 6 ans : 30 000 € de reste à charge pour la COR.
Budget communautaire	Étude d'opportunité pour la création d'une foncière : 60 000 € TTC dont 50 % de cofinancement par la Banque des Territoires. Ressources humaines internes à mobiliser : 50 jours pour les études préalables Seront à prévoir ultérieurement le cas échéant : les études de montage juridique, économique et financier de la foncière et les prises de participation de la COR et éventuellement des communes ; les investissements dans le fonds d'intervention foncière.
Calendrier de réalisation	Année 2 du PLH
Indicateurs de suivi et évaluation	Réalisation des actions prévues. Bilan des fonciers acquis le cas échéant.





9. Soutien aux opérations portées par les opérateurs sociaux

Nature de l'action	Territorialisation	Bénéficiaire/porteur de projet
Subvention	Ensemble de la COR	Bailleurs sociaux, communes, associations maîtres d'ouvrage d'insertion

La COR apporte actuellement des subventions aux bailleurs sociaux :

- pour la production de logements locatifs sociaux :
 - 5000 € par logement pour les opérations intégrant au moins 20 % de PLAI
 - o 5000 € par logement en cas d'acquisition-amélioration
 - o 3000 € par logement de niveau BBC et 4000 € de niveau BEPOS
- pour la réhabilitation (subventions prévues au PLH mais non mises en œuvre) :
 - o 2000 € si BBC compatible
 - o 3000 € si BBC
 - o 4000 € si BEPOS
- pour la démolition : jusqu'à 5000 € par logement démoli (dans la limite de la subvention accordée par l'État)
- aide à l'ingénierie et au développement des chaufferies bois.

Une aide aux communes était également prévue dans le PLH : 3000 € par logement rénové en vue de le louer en niveau de loyer PLAI ou en hébergement temporaire ou d'urgence. Cette aide n'a pas été mise en œuvre.

Contexte, rappel des constats

Une partie de ces aides est définie en référence à des niveaux de performance énergétique qui sont intégrés dans les nouvelles réglementations thermiques ou énergétiques et doit être révisée.

Le protocole habitat définit les objectifs de réhabilitation et démolition dans le parc des deux principaux bailleurs sociaux historiques :

- 347 démolitions sont actées (non compris : JM Froget 93 logements,
 Cité Déchelette 19 logements et patrimoine SAIEMVC potentiellement une cinquantaine de logements)
- 315 réhabilitations restent à réaliser sur les quelque 600 logements identifiés dans le protocole (non comptés 90 logements supplémentaires de l'OPAC à l'étude, les logements de la SAIEMVC et les logements communaux).

Les objectifs de production sont définis dans les orientations du PLH. Ils s'élèvent à environ 250 logements locatifs sociaux au total pour la durée du PLH, intégrant la reconstruction de 150 logements démolis actée dans le protocole, dont 30 % en acquisition-amélioration (45). S'y ajoutent 25 logements en accession sociale dans l'ancien.

Objectifs visés

Soutenir l'évolution du parc des opérateurs sociaux

Descriptif de l'action

Subventions de la COR pour le renouvellement du parc des opérateurs sociaux :





	 pour la démolition des logements prévus dans le protocole habitat : jusqu'à 5000 € par logement démoli (dans la limite de 509 logements sur la durée du protocole) pour la production de logements sociaux dans l'ancien en locatif ou en accession sociale (acquisition-amélioration ou PSLA dans l'ancien) : 10 000 € par logement créé. (dans la limite de 70 logements sur la durée du protocole, avec un maximum de 10 logements par opération) En contrepartie, les différents bénéficiaires de l'aide s'engagent à participer à la commission de coordination logement et à la recherche de solutions de relogement adaptées aux besoins des ménages priorisés par la commission.
Partenariat technique ou financier	Porteurs de projet : bailleurs sociaux, communes, associations agrées pour la maitrise d'ouvrage d'insertion Communes concernées par les opérations DDT (agrément du programme)
Budget communautaire	Budget COR de l'action pour 6 ans : 3 245 000 € de reste à charge pour la COR pour 6 ans : - 2 545 000 € pour la démolition de 509 logements - 347 logements actés dans le protocole - 93 logements de la résidence JM Froget + 19 logements de la Cité Déchelette - 50 logements environ dans le patrimoine de la SAIEMVC - 700 000 € pour la création de 70 logements sociaux dans des bâtiments anciens (45 locatifs en acquisition-amélioration et 25 PSLA dans l'ancien) Ressources humaines internes à mobiliser : environ 100 jours par an (0,25 ETP)
Calendrier de réalisation	Dès l'adoption du PLH
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de logements produits, améliorés, démolis et captés. Part de l'acquisition-amélioration Respect des engagements en matière de participation active à la commission de coordination logement





10. Extension du protocole habitat

Nature de l'ac	tion	Territorialisation	Bénéficiaire/porteur de projet
Contractualisa	tion	Ensemble de la COR	Communes/bailleurs sociaux
Contexte, rappel des constats	partie vieil structurelle Deux prin l'Immobiliè ont contra concernée et Saint-accessibilit vente au si La Ville de forme de logements concentrés Valissant). Les comn généralem de réhabilir	cin du « protocole habitat ». Cours est dotée d'un opérateur lo SEM avec Action Logement : la dont le tiers est aujourd'hui vaca dans deux sites nécessitant un Ce bailleur n'a pas été intégré da nunes sont également propriéta ent à loyer modéré. Pour une trer tation sont identifiés par la commit création d'un ou plusieurs loge	noine est très énergivore, voire elles de confort. Int particulièrement concernés: ône. Sous l'égide de la COR, ils ion Logement et les communes elepuis, Cours, Chambost-Allères de réhabilitation, mise en MR, démolition, reconstruction et cal créé dans les années 50 sous SAIEMVC. Il gère environ 150 ant. Environ 60 % de l'offre sont de restructuration (les Gleyvod et ins le protocole habitat. Aires d'environ 140 logements, itaine de logements, des besoins une. Cinq communes portent des
Objectifs visés		évolution du parc public par un él	argissement du protocole habitat
Descriptif de l'action	chiffrer les Animation intégration Suivi de (démolition (adaptation reconversie d'une filie OPAC/CEI	REMA, etc. n des demandes de subvent	la convention en faveur d'une s. e: validation des programmes uivi des engagements des parties âgées et handicapées, vente, nt de la démarche de structuration lien avec l'expérimentation
Partenariat technique ou financier	Signataires concernée	•	Action Logement, communes





	Nouveaux signataires : SAIEMVC et nouvelles communes
Budget communautaire	Ressources humaines internes à mobiliser : 30 jours par an (en plus de l'action précédente)
Calendrier de réalisation	Dès adoption du PLH
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de nouveaux logements inscrits dans le protocole (réhabilitations, démolitions, constructions, mises en accessibilité ou adaptations)





11. Animation de la réflexion intercommunale en urbanisme

Nature de l'ac	tion	Territorialisation	Bénéficiaire/porteur de projet
Ingénierie		Ensemble de la COR	Communes/ménages
Contexte, rappel des constats	22 commupar un PLU par le Règ Une dizain Ancy, Cou Saint-Rom d'Azergue: La COR in et apporte communat Les réunio PLH ont m des comm PLU par ra et paysag	nes ou anciennes communes aujoud, 6 sont dotées d'une carte commulement National d'Urbanise (RNU). e de communes envisage d'élaboreurs, Grandris, Les Sauvages, Sai ain-de-Popey et Tarare) ou une s). Istruit les autorisations d'urbanismes une assistance à l'élaboration ux dans ses domaines de compéter ns de travail avec les communes conontré des points de convergence unes relatifs à l'exercice de leur comport au RNU, densité en secteur dère des constructions dans les pents de parcelles	er ou réviser un PLU (Amplepuis, int-Forgeux, Saint-Just d'Avray, carte communale (Saint-Nizier-e pour le compte des communes n des documents d'urbanisme nce. dans le cadre de l'élaboration du forts dans les questionnements mpétence urbanisme : intérêt du de pente, insertion architecturale
Objectifs visés		es communes dans l'exercice de r et accompagner les porteurs o on	•
Descriptif de l'action	co tel co PL de pa yo - Re ar av - Re sy da	nimation par la COR d'une réunion primunes sur les problématiques ritoire permettant un partage d'hérence des pratiques à l'échelle i LUi : gestion de la pente dans l'inse es constructions ; gestion de la de reelle ; gestion des demandes d'auttes et l'habitat léger de loisir, etc. d'action d'une charte architecturale et paysagère et la den ec le livret du porteur de projet d'alisation par les services d'un nthétisant les informations utiles et ens les différents domaines conce DLIHA, assainissement)	d'urbanisme transversales au d'expérience et une mise en intercommunale en l'absence de rition architecturale et paysagère ensification par détachement de utorisation pour l'implantation de le et paysagère sur l'insertion sité en secteur de pente, en lien guide du porteur de projet les coordonnées des partenaires
Partenariat technique ou financier	CAUE, AL fonction de	s : partage des expériences, remor TE, DDT, SCoT, EPORA : acco es sujets traités DT du Beaujolais pour la charte arc	ompagnement des réflexions en





Budget communautaire	Budget COR de l'action pour 6 ans : environ 43 000 € de reste à charge pour la COR pour la charte. Ressources humaines internes à mobiliser : 76 jours au total Budget conception de la charte : 86 000 € environ au total dont 50 % pris en charge par le CAUE.
Calendrier de réalisation	Lancement des réunions trimestrielles « urbanisme » la 1ère année et pour toute la durée du PLH Guide du porteur de projet : année 1 du PLH Charte architecturale et paysagère : en année 2 ou 3 pour valoriser les échanges des réunions urbanisme
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de réunions, nombre de communes présentes, nombre de personnes présentes aux permanences du CAUE.





12. Suivi et accompagnement des ménages en difficulté de logement à l'échelle de la COR

Animation Ensemble de la COR Ménages et référents social En dépit d'une tension globalement modérée du marché locatif social nombreux ménages de la COR sont en difficulté vis-à-vis du logement. difficultés sont de deux ordres : - accès bloqué au logement social o dans le secteur de Tarare du fait d'une forte baisse de l' (démolition et gel des relocations en vue des réhabilitation notamment pour les grands ménages et les ména nécessitant une accessibilité; o pour des ménages ayant des freins particuliers (addicting difficultés psychiques, problématique de sa désocialisation); - Logement actuel inadapté nécessitant un relogement : logent inadapté au handicap, logement indigne, sur-occupation, etc. Des permanences dédiées aux difficultés de logement, dites ACOL (Acc Conseil, Orientation, Logement), financées par la CAF, sont animées l'association SOLIHA à Tarare, Lamure-sur-Azergues, Cours, Thizy-Bourgs et Amplepuis. Elles permettent d'orienter les ménages dans traitement de leurs difficultés. La Ville de Tarare dispose également d'une commission « cas bloqués » vi un relogement rapide dans le parc social des ménages en difficulté represente différents travailleurs sociaux du territoire.
nombreux ménages de la COR sont en difficulté vis-à-vis du logement. difficultés sont de deux ordres : - accès bloqué au logement social o dans le secteur de Tarare du fait d'une forte baisse de l'o (démolition et gel des relocations en vue des réhabilitation notamment pour les grands ménages et les ména nécessitant une accessibilité; o pour des ménages ayant des freins particuliers (addictidifficultés psychiques, problématique de sa désocialisation); - Logement actuel inadapté nécessitant un relogement : logen inadapté au handicap, logement indigne, sur-occupation, etc. Des permanences dédiées aux difficultés de logement, dites ACOL (Acc Conseil, Orientation, Logement), financées par la CAF, sont animées l'association SOLIHA à Tarare, Lamure-sur-Azergues, Cours, Thizy-Bourgs et Amplepuis. Elles permettent d'orienter les ménages dans traitement de leurs difficultés. La Ville de Tarare dispose également d'une commission « cas bloqués » vi un relogement rapide dans le parc social des ménages en difficulté repo
(démolition et gel des relocations en vue des réhabilitation notamment pour les grands ménages et les ménanécessitant une accessibilité; o pour des ménages ayant des freins particuliers (addiction difficultés psychiques, problématique de sa désocialisation); - Logement actuel inadapté nécessitant un relogement: logent inadapté au handicap, logement indigne, sur-occupation, etc. Des permanences dédiées aux difficultés de logement, dites ACOL (Acc Conseil, Orientation, Logement), financées par la CAF, sont animées l'association SOLIHA à Tarare, Lamure-sur-Azergues, Cours, Thizy-Bourgs et Amplepuis. Elles permettent d'orienter les ménages dans traitement de leurs difficultés. La Ville de Tarare dispose également d'une commission « cas bloqués » viun relogement rapide dans le parc social des ménages en difficulté repo
par les différents travailleurs sociaux du territoire
Dans le cadre des travaux de la Conférence Intercommunale du Logem une « commission de coordination logement » doit être mise en place per examiner les situations prioritaires des demandeurs d'un logement social.
Objectifs visés Identifier les ménages nécessitant un accompagnement particulier vers relogement adapté et les soutenir dans leur recherche de logement. Consolider l'observation de ces difficultés et la partager pour envisage nouvelles pistes d'intervention si nécessaire.
Soutien financier de la COR aux permanences ACOL dédiées aux difficu de logement, en amont de la saisine de la commission ci-dessous rayonnant sur l'ensemble du territoire. Mise en place d'une instance partenariale, la « commission de coordina logement », de traitement des situations des ménages en difficulté :
Descriptif de l'action - examen des situations sur saisine des travailleurs sociaux partenaires (MDR, CCAS, ACOL, associations spécialisées, baille sociaux, associations maîtres d'ouvrage d'insertion ou ager immobilières sociales) - reconnaissance de leur caractère prioritaire pour le relogement pa partenaires de la commission - suivi du relogement ou de l'évolution de la situation d'une commis à l'autre Synthèse statistique du fonctionnement de la commission en vue d'alime la connaissance des besoins en logement insatisfaits et d'envisager





	solutions nouvelles à l'occasion du comité de pilotage annuel : orientation de la production, mobilisation de nouveaux outils d'ingénierie sociale, etc.
Partenariat technique ou financier	Membres de la commission : communes, travailleurs sociaux des MDR, CCAS, ACOL, associations spécialisées, bailleurs sociaux, associations maîtres d'ouvrage d'insertion ou agences immobilières sociales
Budget communautaire	Budget COR de l'action pour 6 ans : 60 000 € de participation de la COR au fonctionnement de l'ACOL pour la durée du PLH (soit 10 000 € TTC par an). Ressources humaines internes à mobiliser pour l'animation de la commission (à raison d'une commission tous les 2 mois + consolidation/analyse annuelle) : 25 jours par an soit 150 jours au total
Calendrier de réalisation	Dès 2021, mise en œuvre déjà actée dans le cadre des travaux de la CIL
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de situations suivies et solutionnées Relogements effectués par chacun des partenaires





13. Soutien au collectif logement et à ses initiatives

Nature de l'ac	tion	Territorialisation	Bénéficiaire/porteur de projet
Ingénierie		Ensemble de la COR	Structures socio-éducatives liées au logement
Contexte, rappel des constats	Le Collectif Logement est un regroupement informel des principal partenaires locaux œuvrant dans le domaine du logement : ADIL, CAF, cen social de Tarare, Sauvegarde, MDR, Hespul, SOLIHA, CCAS de Tara OPAC du Rhône et IRA. Le service politique de la ville de la COR y partici Ce collectif existe depuis une trentaine d'années. En novembre 2018, i donné naissance à l'appartement pédagogique : appartement prêté par IF rue du docteur Guffon, à Tarare, où sont menées chaque mardi des actions sensibilisation et de prévention auprès des ménages sur différen thématiques en lien avec le logement, concernant les droits et devoirs colocataires, le bien-être dans le logement, les aspects administratifs techniques du logement Ces ateliers sont ouverts à tout public par voie d'affichettes ou peuvent ê plus particulièrement dédiés à un groupe de personnes pré-identifiées par travailleurs sociaux, parfois en lien avec les CCAS d'autres communes. En revanche, ce partenariat semble moins rayonner sur les franges nord et du territoire. Le secteur de la Haute-Vallée de l'Azergues, en particul semble relativement isolé de ces dynamiques et assez peu outillé opérateurs socio-éducatifs.		du logement : ADIL, CAF, centre oul, SOLIHA, CCAS de Tarare, de la ville de la COR y participe. Innées. En novembre 2018, il a que : appartement prêté par IRA, rées chaque mardi des actions de des ménages sur différentes cernant les droits et devoirs des traises de l'Azergues, en particulier, de la CCAS d'autres communes.
Objectifs visés	l'ensemble résoudre	le réseau partenarial des acteur du territoire dans ce réseau, sou es difficultés de logement et c s dans le cadre du suivi du PLH	ıtenir les initiatives concourant à
Descriptif de l'action	ReProforno	ursuite de la participation de la CC elai vers les communes et acteurs oposition éventuelle de nou actionnement de la commission tamment concernant l'habitat des j énages fortement précarisés; autien financier à des actions si néce	de l'ensemble de la COR; velles actions émanant du on de coordination logement, eunes ou l'accompagnement des
Partenariat technique ou financier		s de la COR, membres du collectif és (Vivre en Haut Beaujolais notal	•
Budget communautaire	Ressources humaines internes à mobiliser : 10 jours par an		
Calendrier de réalisation	Action déjà en cours, à pérenniser pendant toute la durée du PLH		oute la durée du PLH
Indicateurs de suivi et évaluation	Nouvelles actions réalisées. Périmètre géographique des actions.		





14. Accompagnement à la création de logements d'urgence communaux

Nature de l'action		Territorialisation	Bénéficiaire/porteur de projet
Animation		Ensemble de la COR	Ménages et référents sociaux
Contexte, rappel des constats	Les travailleurs sociaux du territoire et plusieurs communes ont identifié une carence en logement d'urgence en cas de perte brutale du logement : rupture familiale, relogement dans le cadre d'un logement indigne, expulsion Seuls deux logements au sein de la COR sont réservés aux ménages nécessitant un logement d'urgence : - un appartement de mise à l'abri des femmes victimes de violence porté par le CCAS de Tarare en lien avec l'association Tandem (missionnée par le Département pour l'accompagnement des femmes victimes de violence). La COR a apporté un accompagnement méthodologique dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ; - un logement communal à Lamure-sur-Azergues (également mis à disposition de créateurs d'activité). Sont également présents : - 11 logements conventionnés à l'ALT (28 places) gérés par l'association Emmaüs dans le cadre du SIAO. - Des « locaux de passage » à Tarare, Amplepuis et Cours, non adaptés à l'accueil de plus de quelques nuits. Un projet similaire à celui du CCAS de Tarare est en cours à l'échelle des communes de Cours, Thizy-les-Bourgs et Amplepuis.		
Objectifs visés	Mieux répo	ondre aux besoins d'hébergement o	d'urgence
Descriptif de l'action	Accompagnement par la COR des projets de création de logements d'urgence portés par les communes, notamment du projet en cours entre Cours, Thizyles-Bourgs et Amplepuis, en valorisant la récente expérience de Tarare. Pour mémoire, les logements d'urgence pourront bénéficier des aides de la Région à l'équipement des logements. Les critères d'entrée dans les logements devront être précisés : accueil inconditionnel, rupture familiale, perte du logement, sinistre, etc. Un accompagnement social en vue du relogement des ménages devra être prévu à l'entrée dans le logement pour permettre une rotation de l'occupation. Critères et précisions : - Nécessité d'une proximité des services et commerces pour des ménages ne disposant pas forcément d'un moyen de transport - Mise en commun des disponibilités à l'échelle communautaire - Modalités communes de gestion des entrées/sorties, calcul de la participation du ménage aux frais, équipement des logements, blanchisserie, etc.		
Partenariat technique ou financier	Communes, association Tandem, CCAS, MDR		DR
Budget communautaire		es humaines internes à mobiliser po endant la phase de montage	our l'accompagnement du projet :





Calendrier de réalisation	1ère année du PLH : travail avec les communes pour le montage du/des projets
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de ménages accueillis, motifs d'entrée, configuration familiale, durée de l'hébergement, solution de relogement en sortie, nombre de jours de vacance des logements, nombre de ménages refusés, motifs et caractéristiques





15. Ateliers habitat des seniors

Nature de l'action		Territorialisation	Bénéficiaire/porteur de projet
Animation		Ensemble de la COR	Communes
Des politiques d'adaptation et de mise en accessibilité des logem sont à l'œuvre, aussi bien dans le parc privé (dans le cadre de encadrés par l'ANAH) que dans le parc public (adaptation à la de critères par les bailleurs sociaux). Toutefois, compte-tenu d'une part d'un parc existant peu propice accessibilité (ancienneté, dispersion de l'habitat, petite taille de collectifs, etc.) et d'autre part de l'importance des besoins accessible du fait du vieillissement de la population, ces politique répondre à la totalité des besoins. En lien avec une bonne identification de ce besoin, 3 opérations ou récemment livrées à Tarare (56 logements SEMCODA), This (28 T2 communaux gérés par Habitat et Humanisme) et Amplep partagées pour 7 personnes chacune par Age&Vie). Des projets sont en réflexion dans 8 autres communes (Ancy, Cublize, Grandris, Polue-les-Écharmeaux, Saint-Vincent-de-la Romain-de-Popey et Vindry-sur-Turdine, Claveisolles). De nouveaux projets d'habitat inclusif sont susceptibles d'émer évolutions institutionnelles facilitant ce type de projet.		vé (dans le cadre des dispositifs c (adaptation à la demande et sur existant peu propice à la mise en bitat, petite taille des immeubles tance des besoins en habitat ulation, ces politiques ne peuvent esoin, 3 opérations sont en cours ts SEMCODA), Thizy-les-Bourgs nanisme) et Amplepuis (2 maison e&Vie). communes (Ancy, Claveisolles, Saint-Vincent-de-Reins, Saint-veisolles).	
Objectifs visés	Accompag	ner les communes dans la définition	on des besoins et des projets
Descriptif de l'action	Animation d'ateliers de travail avec les communes concernées ou intéressées pour apporter des éléments de méthode et de connaissance à partir des retours d'expérience des communes et des apports d'experts (service autonomie du Conseil Départemental, ADIL, bailleur social ou opérateur spécialisé,).		
Partenariat	Commune	s : porteurs de projet, retour d'expe	érience
technique ou financier	-	ccompagnateurs : service autono eur social ou opérateur spécialisé	mie du Conseil Départemental,
Budget communautaire	Ressources humaines internes à mobiliser pour l'animation des ateliers (à raison d'une commission tous les 2 mois + consolidation/analyse annuelle) : 20 jours par an soit 120 jours pendant la durée du PLH		
Calendrier de réalisation	Dès la 1ère année du PLH et pendant toute la durée du PLH		
Indicateurs de suivi et évaluation	 Nombre de communes participant aux ateliers Nombre de projets discutés Diversité des projets 		





16. Accompagnement à la cohabitation intergénérationnelle

Nature de l'action		Territorialisation	Bénéficiaire/porteur de projet
Animation		Ensemble de la COR	Ménages et référents sociaux
Contexte, rappel des constats	Les difficultés de logement sont accrues pour les jeunes, plus vulnérables or moins avertis, moins solvables, en demande de petits logemen proportionnellement plus chers Les jeunes ont ainsi des difficultés à quitt le domicile parental pour leur premier logement. Lorsqu'ils le font, ils sont pl fréquemment confrontés à l'habitat indigne. Or il n'existe aucune offre dédié Le futur centre d'apprentissage de Tarare pourrait générer des besoi supplémentaires. L'habitat intergénérationnel consiste en ce que des personnes de plus de ans mettent une partie de leur logement à disposition d'un jeune de moins et contexte, rappel		
Objectifs visés		'habitat autonome des jeunes au p oi et lutter contre l'isolement des se	•
Descriptif de l'action	Promotion et accompagnement de l'habitat intergénérationnel au sein territoire par un agent de la COR accompagné par une association spécialis intervenant dans le Rhône: - Communication sur cette modalité d'accueil auprès des seniors territoire pour générer une offre (communes, CCAS, travailler sociaux du département, services d'aide à domicile, etc.) et promot via affichages et encarts dans les publications de la COR et communes - Recueil des demandes d'hébergement auprès des partenaires contact avec les jeunes (communes, CCAS, mission locale, clu d'entreprise, fédération d'artisans, centres de formation, etc.) - Accompagnement du projet des hébergeurs/hébergés: attent modalités pratiques, participation aux frais - Contrat de cohabitation - Suivi dans le temps et maintien de la promotion Un travail spécifique sera à prévoir avec Gerflor, en demande d'une alternat à la convention avec l'hôtel Saint-Clément, notamment pour les plus jeur des stagiaires (dont des mineurs) ainsi qu'avec le centre d'apprentissage Tarare.		t intergénérationnel au sein du é par une association spécialisée d'accueil auprès des seniors du (communes, CCAS, travailleurs aide à domicile, etc.) et promotion publications de la COR et des nent auprès des partenaires en es, CCAS, mission locale, clubs entres de formation, etc.) hébergeurs/hébergés : attentes, x frais
Partenariat technique ou financier	fédération	s, CCAS, mission locale, centres d'artisans, services d'aide à domic et demandes	





	Association le Pari Solidaire : soutien méthodologique et humain au lancement de la démarche
Budget communautaire	Budget COR de l'action pour 6 ans : 10 000 € de reste à charge pour la COR pour l'accompagnement méthodologique et humain en phase de démarrage par une association spécialisée. Ressources humaines internes à mobiliser : un quart temps pendant la 1ère année de lancement puis environ 25 jours par an en rythme de croisière (à réévaluer éventuellement selon nombre de binômes).
Calendrier de réalisation	Dès adoption du PLH
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de duos accompagnés, satisfaction des cohabitants





17. Prise en compte des besoins des familles du voyage sédentarisées

Nature de l'action		Territorialisation	Bénéficiaire/porteur de projet
Ingénierie		Secteur de Tarare (à préciser)	Gens du voyage ancrés dans la COR
Contexte, rappel des constats	Le schéma départemental métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Rhône (2019-2025) prévoit la création de 4 emplacements en terrain familial locatif pour le relogement : - de 3 familles installées sur le terrain familial de Saint-Marcel-Éclairé, en limite de Tarare, dont les conditions d'habitat sont dites dégradées - d'un couple vieillissant installé durablement dans l'aire d'accueil de Saint-Marcel-Éclairé, à proximité du terrain familial. Aujourd'hui, seuls 2 ménages sont encore présents dans le terrain familial, dont un seul souhaite un nouvel emplacement. Les conditions d'habitat dégradé renvoient à trois constats : - une aire d'accueil bien équipée mais qui a vieilli et ne répond pas aux normes du décret du 26 décembre 2019 (absence d'une pièce de vie) - une humidité importante notamment liée au développement du couvert forestier au sud du terrain - un contentieux relatif aux factures d'électricité du ménage, pour lequel la COR a effectué les vérifications auprès du fournisseur d'électricité. Un relogement dans le parc social semble envisageable pour le couple installé durablement dans l'aire d'accueil.		
Objectifs visés		les conditions d'habitat des ména 'aire d'accueil de Tarare	ges sédentarisés dans le terrain
Descriptif de l'action	puis réamé de vie) et d Recherche sédentaris jardin) : lie	ion du terrain familial : étude de fais énagement selon les normes du dé déboisement coté sud. e d'un logement locatif social ad é dans l'aire d'accueil (petit pavi n par la COR entre la famille, les Tarare) et les bailleurs.	cret du 26 décembre 2019 (pièce apté à la situation du ménage llon ou appartement en rez-de-
Partenariat technique ou financier	ARTAG, D	DT, communes	
Budget communautaire	Budget COR de l'action pour 6 ans : 70 000 € TTC à la charge de la COR pour la réhabilitation du terrain familia (environ 10 000 € d'étude et 80 000 € de travaux, moins la subvention de l'Éta de 3 500 € par emplacement (terrain familial de 3 emplacements). Ressources humaines internes à mobiliser : 40 jours		aux, moins la subvention de l'État de 3 emplacements).
Calendrier de réalisation	Dès adopti	ion du PLH	
Indicateurs de suivi et évaluation	Réalisatior d'accueil	n de la réhabilitation et relogemen	nt du ménage installé dans l'aire









18. Pilotage et animation globale du PLH

Nature de l'action		Territorialisation	Bénéficiaire/porteur de projet
Ingénierie		Ensemble de la COR	
Contexte, rappel des constats	été très dy ait été mis Une comm renouvelle	nission habitat, urbanisme et ame ment de l'exécutif communautaire annuels et les observatoires n'ont	e politique transversal et partagé énagement a été créée suite au en 2020.
Objectifs visés	Pérenniser le dynamisme du suivi et favoriser un pilotage plus transversal Animer le partenariat local autour des questions d'habitat comme gage de pertinence des actions conduites Prévoir des moyens humains suffisants pour l'animation et le suivi des actions mais également pour la veille documentaire et la saisie des opportunités partenariales		
Descriptif de l'action	Pérennisation/renforcement des instances de pilotage et de suivi et de l'animation déjà mises en place dans le territoire : - comité de pilotage annuel ouvert aux partenaires locaux de l'habitat, sur la base des résultats de l'observatoire et du bilan de réalisation du PLH pendant l'année (et triennal le cas échéant), entérinant la poursuite de la politique conduite ou décidant des évolutions à apporter - commissions habitat : suivi des dossiers, information, actualités et connaissance des projets communaux Suivi et animation des actions du programme (voir chaque fiche action) Réalisation de l'observatoire de l'habitat et du foncier (voir ci-dessous) Participation aux instances partenariales et relations avec les partenaires au fil de l'eau Veille documentaire et réponse aux appels à projets		
Budget communautaire	- co - bili - pre - an - rel	s humaines internes à mobiliser (e llecte et traitement de données ob ans de réalisation des actions : 10 éparation, animation et valorisation imation des commissions : 15 jour ations partenaires fil de l'eau : 5 jour alle documentaire et réponse aux a	servatoire : 10 jours par an jours par an du comité de pilotage : 4 jours s ours
Calendrier de réalisation	Pendant to	ute la durée du PLH	
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de comités de pilotage, commissions habitat. Nombre d'actions effectivement mises en œuvre. Nombre de réponses à appels à projets.		





Contenu de l'observatoire de l'habitat et du foncier

De nombreuses données sont disponibles en accès tout public. Il s'agit néanmoins de données « brutes ». Pour que l'observatoire soit effectif, une analyse des principales données doit être réalisée sur la base d'indicateurs simples permettant de cerner les principales évolutions à prendre en compte dans la politique conduite, notamment concernant les marchés fonciers et immobiliers et l'offre et la demande locatives sociales.

Au-delà des données quantitatives, une audition des principaux partenaires (communes, DDT, bailleurs sociaux, agences immobilières, assistantes sociales du département...) doit apporter un éclairage sur ces évolutions mais également mettre en évidence d'autres évolutions ou causes non lisibles dans les données : évolutions réglementaires, institutionnelles, financières... La mise en œuvre de l'observatoire doit donc intégrer une démarche qualitative et partenariale.

Elle pourra notamment se mettre en œuvre de la manière suivante :

- analyse de quelques données clefs par les agents (cartographiées par commune) : évolution démographique, production annuelle de logements, réhabilitations soutenues par la COR, évolutions du parc social (démolitions, réhabilitations, livraisons dans l'année), évolution de l'offre et de la demande en logement social, évolution des prix de l'immobilier (vente et location), nombre de ménages accueillis dans les logements d'urgence, nombre de logements indignes signalés, nombre de ménages suivis par la commission de coordination logement et de relogements effectués :
- présentation de ces données lors du comité de pilotage annuel à l'appui de la présentation du bilan de réalisation du PLH,
- recueil des principaux éclairages et remarques des partenaires et élus lors du comité de pilotage annuel,
- rédaction d'un livret « observatoire » comprenant les données présentées et les observations émises par les partenaires lors du comité de pilotage, pouvant être joint au bilan annuel ou triennal.

Des données d'observation plus fouillées pourront être collectées et analysées à l'occasion du bilan triennal. En effet, le bilan triennal doit avoir une portée évaluative et des indicateurs plus spécifiques peuvent s'avérer nécessaires pour évaluer l'évolution des marchés nécessaire à une bonne appréciation des actions conduites (et de leurs effets).





Annexes communales

L'annexe communale ci-dessous rappelle les objectifs du PLH avec lesquels les documents d'urbanisme communaux doivent être compatibles et montre comment ces objectifs se déclinent dans les principales communes. Cette analyse s'appuie sur les différents projets d'habitat recensés auprès des communes. Parmi eux, certains ne sont pas en phase opérationnelle et restent susceptibles d'évoluer.

Ces projets sont présentés et cartographiés dans l'annexe 5 du diagnostic du PLH.





a) Tarare

- Nombre approximatif de logements à produire pendant les 6 années du PLH : 385
- Nombre de logements locatifs publics à produire pendant les 6 années du PLH:
 80 logements correspondant à l'engagement de reconstitution partielle des logements démolis dans le cadre du protocole (hypothèse n'incluant pas la démolition de la résidence JM. Froget)

L'analyse des projets en cours montre que la Ville de Tarare dispose d'un potentiel de création de logements important, suffisant pour satisfaire les objectifs du PLH sous réserve d'un phasage dynamique, notamment dans quatre secteurs :

- Le projet Diagonale où devrait être livrée une centaine logements collectifs par un promoteur à partir de 2022/2023 ;
- le secteur Gare, secteur prioritaire pour la Ville présentant un fort potentiel de production, dont les orientations d'aménagement et de programmation sont en cours d'étude ;
- le secteur Providence, qui fait l'objet d'une OAP au PLU pour environ 120 logements ;
- le secteur Ambroize Croizat, où une quarantaine de logements devraient être produits en renouvellement urbain à partir de 2023 dans le cadre d'un appel à projets de la Ville auprès de plusieurs promoteurs.

Les 80 logements locatifs sociaux devront trouver leur place dans ces projets. Ils ne sont pas encore territorialisés par la Ville.

b) Amplepuis

- Nombre approximatif de logements à produire pendant les 6 années du PLH : 159
- Nombre de logements locatifs publics à produire pendant les 6 années du PLH :
 10 logements dont 8 correspondant à l'engagement du protocole

Les capacités d'urbanisation de la commune dans les 6 années à venir sont légèrement inférieures à l'objectif mais ne prennent pas en compte la construction diffuse.

8 logements locatifs sociaux sont déjà territorialisés dans le PLU communal, dans l'OAP Déchelette.

c) Cours

- Nombre de logements à produire pendant les 6 années du PLH : 128
- Nombre de logements locatifs publics à produire pendant les 6 années du PLH :
 20 logements pour prendre en compte les démolitions envisagées dans le patrimoine de la SAIEMVC.

Le potentiel de production dans les principaux projets s'élève à environ 120 logements, proche de l'objectif, sous réserve de l'initiative des opérateurs privés. Les 20 logements locatifs sociaux devront être confirmés et territorialisés dans le cadre de l'extension du protocole habitat prévue dans le programme d'actions du PLH.

d) Thizy-les-Bourgs

- Nombre de logements à produire pendant les 6 années du PLH : 189
- Nombre de logements locatifs publics à produire pendant les 6 années du PLH :
 32 logements, correspondant à l'engagement de reconstitution de l'offre démolie acté dans le protocole.

Le potentiel de production dans les principaux projets s'élève à environ 90 logements (non compris les 32 logements sociaux à réaliser). Il reste donc assez inférieur à l'objectif du PLH.





Il pourra notamment être complété par plusieurs réserves foncières dont la destination n'est pas encore définie. Une partie des logements locatifs sociaux sera réalisée dans les projets de résorption de l'habitat insalubre et de renouvellement urbain. Le reste de la programmation est à territorialiser dans le cadre du protocole.

e) Lamure-sur-Azergues

- Nombre de logements à produire pendant les 6 années du PLH : 33
- Nombre de logements locatifs publics à produire pendant les 6 années du PLH :

Le potentiel de production dans les principaux projets s'élève à environ 25 logements (lotissement les Roches et zone AU), sans compter la construction diffuse. Il n'est pas défini d'objectif de production locative sociale dans cette commune, compte-tenu de la faible demande observée et de l'absence d'initiative des bailleurs sociaux en Haute Vallée de l'Azergues. Toutefois, une petite opération y aurait toute sa pertinence compte-tenu du rôle joué par la commune en termes de services à la population vis-à-vis de son bassin d'habitat.

f) Vindry-sur-Turdine

- Nombre de logements à produire pendant les 6 années du PLH : 145
- Nombre de logements locatifs publics à produire pendant les 6 années du PLH :
 40

Le potentiel de production dans les principaux projets recensés avec les représentants de la commune est largement supérieur à l'objectif puisqu'il atteint près de 230 logements. Les PLU des 4 communes déléguées de cette commune nouvelle sont pourtant compatibles avec le SCoT compte-tenu de leurs dates d'élaboration. Le potentiel de production s'explique par un rythme rapide d'urbanisation dans ce secteur désormais soumis à une forte pression résidentielle.

Les 40 logements locatifs sociaux sont déjà territorialisés : plus de 60 logements sont possibles au regard des servitudes de mixité sociale dans les différentes OAP, dont une cinquantaine livrable à partir de 2023.

g) Saint-Romain-de-Popey

- Nombre de logements à produire pendant les 6 années du PLH : 48
- Nombre de logements locatifs publics à produire pendant les 6 années du PLH :
 10

Le potentiel de production dans les principaux projets recensés avec les représentants de la commune est évalué à 66 logements. Il comprend 40 logements dans un projet d'extension du cœur de village qui ne sera réalisable que lorsque le PLU sera approuvé.

Sur les 10 logements locatifs sociaux, 7 ont déjà été agréés en 2020 dans une opération de l'OPAC comprenant également 7 logements en accession sociale.

h) Saint-Forgeux

- Nombre de logements à produire pendant les 6 années du PLH : 45
- Nombre de logements locatifs publics à produire pendant les 6 années du PLH :
 0

Seules quelques rares dents creuses restent urbanisables au PLU de la commune, justifiant le projet de révision générale du document d'urbanisme. Aucun logement locatif social n'est





à réaliser dans les 6 ans du PLH compte-tenu de la livraison en 2020 de 16 logements sociaux.

i) Autres communes

Les objectifs de production dans les autres communes sont rappelés dans le tableau cidessous.

Commune	Logementsゐ2 produire2 pendantae3PLH2 (62ans)	Commune	Logementsඕ② produire② pendantⓓeઃPLH② (6ಔns)
Affoux	7 ?	Ronno	????????? 16 ?
Amplepuis	777777777 159 ?	Saint-Appolinaire	*************************************
Ancy	??????????????????????????????????????	Saint-Bonnet-le-Troncy	??????????? 7 ?
Chambost-Allières	?????????? 17 ?	Saint-Clément-sur-Vals.	????????? 15 ?
Chénelette	77777777777 9 ?	Saint-Forgeux	????????? 45 ?
Claveisolles	??????????????????????????????????????	Saint-Jean-la-Bussière	38 ?
Cours	????????? 128 ?	Saint-Just-d'Avray	?????????? 17 ?
Cublize	??????????????????????????????????????	Saint-Marcel-l'Éclairé	?????????? 14 ?
Dième	????????? 3 ?	Saint-Nizier-d'Azergues	?????????? 17 ?
Grandris	????????? 35 ?	Saint-Romain-de-Popey	77777777777 48 ?
Joux	?????????? 16 ?	Saint-Vincent-de-Reins	??????????????????????????????????????
Lamure-sur-Azergues	????????? 33 ?	Tarare	385 ?
Les S auvages	?????????? 15 ?	Thizy-les-Bourgs	777777777 189 ?
Meaux-la-Montagne	7777777777777 4 ?	Valsonne	77777777777 19 ?
Poule-les-Écharmeaux	??????? 22 ?	Vindry-sur-Turdine	7777777777 145 2
Ranchal	??????????????????????????????????????		

Il n'y est pas fixé d'objectif de production en logement social commune par commune. Toutefois, un volant d'une soixantaine de logements locatifs sociaux et communaux y est prévu pour permettre la réalisation de quelques opérations pendant les 6 années du PLH. A la date d'arrêt du PLH, des opérations sont notamment prévues dans les communes suivantes (cf. diagnostic page 101) :

- 25 logements à Claveisolles : 20 dans le projet d'initiative communale et 5 dans un bâtiment confié à l'OPAC en bail emphytéotique
- 12 logements à Valsonne (10 dans l'OAP du Rocailler + 2 logements communaux)
- 6 logements à Saint-Jean-la-Bussière dans le cadre de la reconstitution du protocole
- 4 logements aux Sauvages dans le cadre du bâtiment de la bibliothèque réalisé par l'OPAC (renouvellement urbain)
- des projets de logements communaux dans 5 communes : Ronno (4), Ranchal (4), Poule-les-Echarmeaux, Dième (1) et Valsonne (2).



